

# L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME FAMILLE

## Critères, convictions et fondements

Les organismes communautaires Famille (OCF) font partie du mouvement de l'action communautaire autonome. À ce titre, ils répondent à huit critères.

### ● LES CRITÈRES DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE (AC)

- Avoir un statut d'organisme à but non lucratif;
- Démontrer un enracinement dans la communauté;
- Entretenir une vie associative et démocratique;
- Être libre de déterminer sa mission, ses orientations ainsi que ses approches et ses pratiques.

### ● LES CRITÈRES DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME (ACA)

- Avoir été constitué à l'initiative des gens de la communauté;
- Poursuivre une mission sociale propre à l'organisme et qui favorise la transformation sociale;
- Faire preuve de pratiques citoyennes et d'approches larges, axées sur la globalité de la problématique abordée;
- Être dirigé par un conseil d'administration indépendant du réseau public.

Source : Gouvernement du Québec (2001). *Politique gouvernementale. L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*, p. 21.

### ● LES OCF : DES ORGANISMES DE SOUTIEN AUX MILIEUX DE VIE

Le gouvernement du Québec classe les organismes de base en action communautaire autonome selon deux grandes catégories, dont celle des « organismes de soutien social ». Ceux-ci « s'adressent à la population en général et la programmation de leurs activités s'adapte aux besoins exprimés par les personnes qui font appel à l'organisme ». Dans cette catégorie, on retrouve « les organismes de soutien aux milieux de vie », dont les OCF font partie.

Source : Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec (2004). *Cadre de référence sur l'application des orientations gouvernementales relatives à l'action communautaire, 2<sup>e</sup> partie : Les balises d'interprétation des pratiques administratives*, p. 10-11.

ACAF

### ● LES CONVICTIONS ET FONDEMENTS DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME FAMILLE (ACAF)

Affirmant leur spécificité, les OCF sont solidairement porteurs de ces convictions :

- Les familles, cellules de base d'une société, sont une richesse collective.
- Les parents sont les premiers et principaux éducateurs de leurs enfants.
- Les familles ont besoin de temps et de lieux où elles peuvent développer des liens de confiance, de partage et d'entraide.
- L'*empowerment* des familles est un processus indispensable pour le développement de collectivités plus justes et plus dynamiques.

C'est pourquoi les OCF accompagnent les familles avec une approche globale basée sur trois fondements :

- Milieux de vie;
- Enrichissement de l'expérience parentale;
- Éducation populaire.

Source : Fédération québécoise des organismes communautaires Famille (2016). *Trousse de référence et d'animation sur l'action communautaire autonome Famille*.



Fédération  
québécoise des  
organismes  
communautaires  
Famille



projet AGORA